

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES

N° : 400-06-000006-212

DATE : 3 mai 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE CATHERINE LA ROSA,
Juge en chef associée

DOMINIC MAURIS,

Demandeur

c.

LA CORPORATION ÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE TROIS-RIVIÈRES

ET

L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE TROIS-RIVIÈRES,

Défendeurs

ORDONNANCE
pour gestion particulière

- [1] VU l'introduction de la demande d'autorisation d'exercer une action collective;
- [2] VU l'article 157 du *Code de procédure civile*;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[3] **ORDONNE** la gestion particulière de la présente instance et **CONFIE** à l'honorable Claudia P. Prémont, j.c.s., la charge d'en assurer le bon déroulement;

[4] **SANS FRAIS** de justice.


CATHERINE LA ROSA,
Juge en chef associée

Arsenault Dufresne Wee Avocats

3565, rue Berri, bur 240
Montréal (QC) H2L4G3

Avocats du demandeur

Stein Monast SENCRL

70, rue Dalhousie, bur. 300
Québec (QC) G1K 4B2

Avocats des défendeurs